Ebergésien, curé, au domicile du défunt, rue Saint-Blaise, 74. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Louis Onquiert, président actif; Arthur Nys, vice-président d'honneur; Firmin Pollet, membre, de la fanfare « Les Intimes »; Désiré Scalbert, directeur des Fifres scolaires.

Des plaques de marbre et des couronnes avaient été offertes. La fanfare « Les Intimes », au complet, exécuta plusieurs marches funèbres sous la direction de son chef, M. Charles Béhiels.

Au cimetière, avant l'inhumation, l'éloge de M. Louis Hurstemans fut prononcé par M. Louis Onquiert.

RENAULT - Agence aff. Debeyer, Pinquet et Cie 98 r. Winoc-Chocqueel. Tg. (Tél.2.41) 21746

293e Section des Prévoyants de l'Avenir

Dimanche 5 janvier, réunion mensuelle de 9 à 12 h., au siège, Café de l'Hôtel de Ville (1er étage). Remise des certificats de vie et demande de liquidation de pension. Les rentiers qui n'auraient pas reçu leur mandat sont priés de prévenir le bureau à la réunion de février au plus tard.

VENEZ LE VOIR chez L. & P. DESBONNET, 23, rue de la Malcense, le poste secteur complet pour 1.745 fr. Démonstration gratuite. 28872

Une bicyclette est retrouvée

Nous avons relaté vendredi que M. Désiré Salembier, demeurant rue de Pontiose, avait déposé plainte pour vol de sa bicyclette déposée à la porte de l'habitation de sa grand'mère, 217, rue des Piats. La machine a été retrouvée par son propriétaire, le lendemain de sa disparition; elle se trouvait, à nouveau, au même endroit.

CARROSSERIE Danneels Frères. Voitures neuves et réparat. Téléph. 730 Tourcoing. 667d

La fraude

Les préposés des douanes ont arrêté et remis à la gendarmerie de Tourcoing, pour être déféré au Parquet de Lille, Victor Charles, âgé de 29 ans, demeurant rue Fombelle, 3, à Lille, qui était porteur de 15 kilos de tabac et de 11 kilos de cigarettes de provenance étrangère.

DONS AU GROUPE DES REMPLAÇANTS. — Du Groupe des Piats, 100 fr.; du Groupe du Blanc-Seau, 500 fr.

ASSOCIATION FEMININE DES MEDAILLES DU TRAVAIL. — Dimanche 5, au siège, 1, place de l'Hôtel-de-Ville de 9 h. 30 à 11 h., paiement pour janvier, des gratifications mensuelles aux sociétaires ayant plus de 60 et 40 années de présence dans la même usine, avec échange de cartes, inscription des nouvelles sociétaires.

CERCLE ORPHEONIQUE L'AMITIE, Blanc-Seau. — Ce soir, à 20 h. 15, répétition partielle pour toutes les parties; à 21 h., ensemble. A l'issue de la répétition, communication importante concernant le concert d'hiver.

ANCIENS COMBATTANTS REPUBLICAINS. — A l'occasion des fêtes du nouvel an, la permanence de ce soir, samedi, n'aura pas lieu, les versements de la Retraite-Mutuelle se feront le second samedi du mois, de 16 à 18 h.

MOUVAUX

M. LE PERCEPTEUR se rendra aujourd'hui, samedi de 8 h. 30 à 30 h. 30, à l'école des garçons, rue de Roubaix, pour recevoir les contributions et payer divers mandats.

MARCQ-EN-BARŒUL

JEUNESSE CATHOLIQUE. — Demain dimanche, réunion habituelle après la grand'messe.

HALLUIN

La Sainte-Cécile

La « Chorale du Peuple », établie à la « Maison des Syndicats Libres », rue des Ecoles, a célébré la Sainte-Cécile mardi dernier, en un banquet qui a eu lieu au siège. Il était présidé par M. Joseph Declercq, qu'entouraient MM. Gabriel Vast, directeur de la Chorale et Jules Verkinder, président du Syndicat textile.

Au dessert, plusieurs toasts ont été prononcés, puis eut lieu un concert improvisé. Au cours de la fête, une quête fut organisée en faveur de Mme Defeu-Lapère et de ses enfants.

Un commencement d'incendie

Vendredi, vers 13 h., un incendie s'est déclaré à l'Hôtel de la Bourse, rue de la Gare, dans une chambre du second étage. Le feu avait pris naissance, on ne sait comment, dans la literie.

Le personnel, ainsi que des voisins, organisèrent les premiers secours et parvinrent à l'aide de quelques seaux d'eau à éteindre l'incendie. Si bien que lorsque les pompiers, alertés, parvinrent sur les lieux, tout danger avait disparu.

A NOS LECTEURS. — Les communications destinées à la rédaction du « Journal de Roubaix » peuvent être déposées avant 16 heures, chez notre dépositaire, M. Albert Gadenne, libraire, place de l'Eglise.

L'ENCOURAGEMENT AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Les bénéficiaires de l'Encouragement national aux familles nombreuses sont avisés que l'état des allocations du mois de décembre est déposé chez M. le Percepteur, où ils peuvent se présenter.

DANS LA DOUANE. — Le préposé Louis Lamy, de la brigade d'Halluin-Gauche, est transféré en la même qualité, à la direction de Marseille.

RONCQ

A NOS LECTEURS. — Les communications destinées au « Journal de Roubaix » sont reçues, 206, rue de Lille, à Roncq.

BOUSBECQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Perception du chiffre d'affaires, Café Dalman, rue Saint-Joseph, mardi 7 janvier, aux heures habituelles.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Les premières séances mensuelles auront lieu, à la mairie, salle du 1er étage, mercredi 8 janvier (lettres H à G inclus), et vendredi 10 janvier (lettres H et suivantes), à 15 h.

AMICALE DU FOYER CATHOLIQUE. — Samedi 4 janvier, à 19 h. 30, au patronage, assemblée générale de l'Amicale du Foyer Catholique: coup d'œil sur l'année écoulée, programme 1930, souhaits de nouvel an. Présence indispensable pour tous les adhérents.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Marcel Bourgade, rue de Menin.

(Mariage. — Henri Verbee, 25 ans, trieur, et Marthe Delsalle, 26 ans, épailleuse.

WERVICQ-SUD

La vente du timbre antituberculeux

La campagne 1929-1930 pour la vente du timbre antituberculeux a produit dans la commune la somme de 4.371 francs, soit 2 fr. 12 par tête d'habitant. Ce chiffre n'avait pas encore été atteint. Les Wervicquois ont montré l'importance qu'ils attachent à cette œuvre de bienfaisance. Le Comité local se fait un devoir de remercier tous ceux qui ont contribué à obtenir ce beau résultat.

CONSULTATION DES NOURRISSONS lundi 6 janvier, à 15 h. Elle sera suivie de la consultation pré-natale.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Robert et Léon Seon, avenue de Quesnoy.

Une grande réunion de la Ligue des Droits du Religieux Ancien Combattant

Le samedi 11 janvier, à 20 heures, aura lieu à l'Hippodrome Lillois, sous la présidence de M. Balavoine, une grande réunion de la D. R. A. C.

La réunion sera ouverte par M. Balavoine et le R.P. Bordachar, de la D. R. A. C., parlera de l'accueil fait à D. R. A. C. par les camarades A. C.

Des déclarations de sympathie à D.R.A.C. seront faites par les camarades Anciens combattants : Olivier, Goudeert, Devaux, Arquembourg Bury, des Rotours, Faure, Vincent.

Inutile de souligner l'importance de cette réunion qui montre la sympathie dont jouit la D. R. A. C. dans tous les milieux, et où prendront aussi la parole Mgr Liénart, évêque de Lille ; MM. le pasteur Nick et le grand rabbin Poliakoff, le R.P. dom Moreau, vice-président général de la D. R. A. C., qui traitera cet intéressant sujet : « L'union entre les A. C. et les religieux pendant et après la guerre » ; M. Van Boxsom, président de la D. R. A. C.

Les membres du P. A. C. sont instamment invités. A tous les prêtres qui en feront la demande, des cartes (personnelles) seront réservées. Pour les cartes réservées, s'adresser au secrétariat de D. R. A. C., 20, rue de l'Orphéon, à Lille, à partir du 2 janvier, tous les jours, sauf le dimanche, de 14 h. 30 à 17 h.

LES FUNÉRAILLES de M. Paul Lemaître-Boutry à Halluin

Les funérailles de M. Paul Lemaître-Boutry, industriel, ancien adjoint au maire d'Halluin, dont nous avons annoncé la mort, à l'âge de 54 ans, ont donné lieu à une grandiose manifestation de reconnaissance envers la belle mémoire du regretté défunt et de touchante sympathie à sa famille éplorée.

De mémoire d'homme, jamais pareille cérémonie n'avait été vue à Halluin, ou plutôt, il fallait se reporter aux funérailles de M. Paul Lemaître-Bonduelle, père de M. Lemaître-Boutry, pour se rappeler d'une telle manifestation.

On peut affirmer que presque toutes les familles d'Halluin étaient hier représentées dans le long convoi qui suivait la dépouille mortelle de celui que le peuple appelait « Monsieur Paul », car toutes avaient à lui manifester leur gratitude pour le bien qu'elles en avaient reçu.

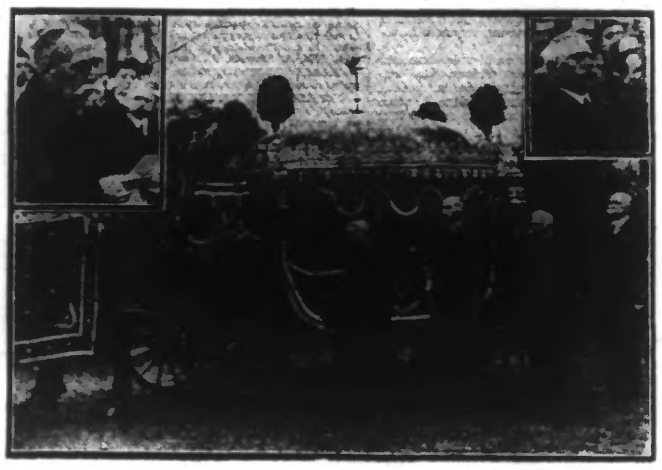

LE CORBILLARD

Dans l'angle à gauche: M. GEORGES DESQUEMACK *lisant son discours;* à droite: M. PAUL HERMAN.

Bien avant l'heure fixée pour la funèbre cérémonie, une animation extraordinaire régnait en ville. C'était par centaines que successivement arrivaient les automobiles. Toutes canalisées par le service d'ordre assuré par la police locale, sous les ordres de MM. Jovenieux, commissaire et Queyroux, inspecteur de police, se rangent le long de la rue de Lille, qui en est bientôt garnie sur toute sa longueur. Cependant que les tramways de Tourcoing et ceux de Comines déversent des flots d'assistants.

Un peu avant 10 h. 30 apparaît le clergé. La levée du corps est faite par M. l'abbé Deram, curé-doyen, assisté de M. l'abbé Dondeyne, curé de la paroisse Notre-Dame et Schapman, vicaire de St-Hilaire.

Puis l'imposant cortège se met en marche. En tête, après le suisse, la croix et les enfants de chœur, vient la « Concordia-Harmonie » dont M. Paul Lemaître fut le fondateur et ensuite le protecteur généreux. Cette société exécuta au cours de la cérémonie plusieurs morceaux funèbres. Ensuite, on remarque le personnel directeur et ouvrier des établissements Lemaître, précédé d'une superbe couronne.

Ensuite viennent les Frères d'Armes, que précède également une couronne offerte par les sociétés patriotiques de la ville; les « Anciens sous-officiers, brigadiers et caporaux français », les « Anciens Militaires », une importante délégation de la « Philharmonie », le groupe des Mutilés; « l'Amicale des anciens combattants »; la société de gymnastique « La Jeune Garde »; le groupe des « Familles nombreuses », etc.

Puis vient le clergé de la paroisse. Les élèves des Ecoles Libres, sous la conduite de leurs maîtres et maîtresses forme la haie de chaque côté du corbillard.

Sur le cercueil est placé une magnifique croix en fleurs naturelles.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Georges Desquemack-Danna, ancien secrétaire de mairie et collaborateur, ami personnel du défunt; Auguste Vandewynckele, représentant les industriels d'Halluin; Joseph Toulemonde, représentant le groupe halluinois des Familles nombreuses; Paul Herman et Henri Ramaen, représentant les employés de la maison Lemaître-Demeestère; Joseph Florin, les contremaîtres; Cyrille Neyrinck, les ouvriers; Emile Pardon, les médaillés du travail des établissements.

Derrière le corbillard, on remarquait MM. Paul Vandenberghe, Pierre Defretin et Paul Delangre, membre du Conseil paroissial.

Ensuite venait la famille.

Le deuil était conduit par les quatre fils, le gendre et les frères du défunt : MM. Paul Lemaître-Leroux, Edouard Lemaître-Duprez ; le R. P. Gabriel Lemaître, S. J.; l'abbé Louis Lemaître, séminariste ; Maurice Dalle-Lemaître ; l'abbé Louis Lemaître, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, à Tourcoing; Edouard Delattre-Lemaître et Jean Sion-Lemaître, accompagnés de MM. les vicaires généraux Flipo et Duthoit; Mgr Régent, prélat de Sa Sainteté; le chanoine Leleu, secrétaire particulier de S. G. ; Mgr Lecomte, évêque d'Amiens ; le R. P. Lepoutre, S. J.; Liagre, supérieur de l'Institution de Sacré-Cœur, à Tourcoing ; les RR. PP. Potvain et Dassonville, S. J.

Dans l'imposant cortège, on remarque encore des délégations nombreuses. Signalons celles de la Compagnie des sapeurs-pompiers, composée de MM. Abel Vanoverschelde, capitaine; Henri Coone, lieutenant; Henri Lemon, sous-lieutenant; Jules Payne, adjudant; Jean Danet, caporal, de la gendarmerie, ayant à sa tête M. l'adjudant Lecomte; de la police, des douanes belges et françaises.

Remarqué en particulier, un groupe important d'élèves de l'Institut libre du Sacré-Cœur, à Tourcoing.

Parmi les personnalités, nous avons noté: MM. Charles Surmont, député du Nord, maire de Tourcoing; Emile Lesaffre, président du Tribunal de Commerce de Tourcoing et Emile Tiberghien, président élu de la même compagnie; Henri Scalbert, juge au Tribunal de Commerce de Lille; Pierre Scalbert, conseiller général; Robert Descamps, conseiller général, maire de Linselles; Maurice Thellier de Poncheville, conseiller d'arrondissement; Jules Cornard, maire de Roncq; MM. Jean Dalle, maire de Bousbecque et ses adjoints, MM. Joseph Lecomte et Léon Catteau; M. Louis Sion-Arnoldi, ancien conseiller d'arrondissement; Léon Desbonnets, ancien maire de Bondues et Carlos Florin, ancien adjoint; Alfred Lambrecht, ancien adjoint au maire de Tourcoing; Jacques Masurel, président des Amis de Tourcoing; Désiré Ley, directeur du Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing; Jean Delvoye, directeur de l'Union Patronale de la région d'Halluin; Charles Faliz, secrétaire général de la Mairie; Maurice Toulemonde et Alphonse Cinqualbre, président et secrétaire général du syndicat d'initiative « Les Amis d'Halluin »; le docteur Guermonprez, professeur à l'Université catholique de Lille; Louis de Varelle-Sommières; Me Georges Boyer-Chammard, ancien bâtonnier du barreau de Lille; les docteurs Victor Desbonnets, de Tourcoing; Mahieu, Louf et Dereu, d'Halluin; Jovenieux, commissaire de police et Queyroux, inspecteur; Menégo, directeur de l'Ecole libre du Mont; Ghesquière, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Bousbecque.

Parmi les nombreux ecclésiastiques présents, signalons: MM. les chanoines François, curé de Roncq (Saint-Piat); Varasse, aumônier de l'Immaculée-Conception à Tourcoing; Loones, curé de Lambersart; Dannoot, curé de Saint-Sauveur, à Lille; Mouquet, curé-doyen de Notre-Dame, à Tourcoing; Virleux, doyen de Saint-Maurice, à Lille; MM. les abbés Ducroquet, curé de Saint-François d'Assise, à Mouvaux; Duflo, vice-doyen, curé de Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix; Liefooghe, vice-doyen, curé de Bousbecque; Lafontaine, curé du Blanc-Four; Bonte, curé du Blanc-Seau; Billaud, curé de Saint-Jean-Baptiste, à Tourcoing; Tillies, curé de Wervicq-Sud; Gadenne, curé de Phalempin; Delporte, curé de Comines (Belgique); Laisnez, vice-doyen honoraire, à Roubaix; Piettre, directeur de l'Ecole commerciale, à Tourcoing; Victor Desbonnets, directeur de l'Ecole Ozanam, à Lille; Croin, aumônier de l'Institution Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Tourcoing; Duquesnoy, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Tourcoing; Hasbroucq, curé de Bois-Grenier; de nombreux professeurs des établissements ecclésiastiques de la région, des représentants d'ordres religieux, etc., etc...

Ainsi composé, l'immense convoi se dirige vers l'église Saint-Hilaire, en suivant la rue de Lille, dont les trottoirs sont garnis d'une foule émue et attristée.

On remarque au passage, qu'au pied du superbe Monument aux morts, dont on a fait la toilette, trois superbes gerbes de fleurs ont été déposées. Elles l'ont été par les soins de la famille de M. Paul Lemaître.

L'église Saint-Hilaire, vaste pourtant, est bientôt bondée; une grande partie de l'assistance, qu'on évalue à plusieurs milliers de personnes, n'y peut pénétrer. La messe est dite par M. l'abbé Schapman, vicaire, assisté de MM. les abbés Dondeyne et Thelliez. Dans le chœur, au trône pontifical, prend place Mgr Deswazières, évêque titulaire de Maximiana; aux stalles se trouvent de nombreux dignitaires ecclésiastiques.

Disons en passant, que Mgr Liénart, évêque de Lille, retenu à l'Evêché par les visites de l'An, s'était fait excuser auprès de la famille.

La Maîtrise, sous la direction de M. Emile Vandenbulcke, interprète la messe de « Requiem », de Mazingue, accompagnée à l'orgue par M. Louis Barrisel. A l'Elévation, ce dernier a chanté avec sentiment le « Pie Jesu » de Leclercq.

Après l'Evangile, M. le Doyen est monté en chaire, où répondant à l'attente de toute l'assistance, il est venu apporter une dernière pensée, un suprême souvenir au très bon et regretté Paul Lemaître.

Voici un passage de la belle et éloquente allocution de M. l'abbé Deram, que nous regrettons ne pouvoir publier en entier:

« Quand Dieu créa le cœur du premier homme, dit Bossuet, il y mit premièrement la bonté. Cette bonté, la divine providence l'avait mise au cœur du cher disparu d'une façon surabondante. Il la portait dans son regard; elle s'épanouissait sur sa physionomie et se révélait à chaque instant, dans ses manières si affables, dans son abord si affectueux et si simple comme dans sa cordiale poignée de main. » Et M. le Doyen retrace ensuite la belle et noble vie du défunt, insistant surtout sur sa générosité, sur le rôle sublime rempli par le défunt au cours de la guerre et enfin sur sa vie très chrétienne. L'allocution de M. l'abbé Deram a profondément ému l'assistance.

L'offrande, donnée de deux côtés, ne s'est terminée que longtemps après la messe.

Après l'absoute, donnée par Mgr Deswazières, le convoi s'est dirigé vers le cimetière.

Ainsi que nous l'avons dit, suivant le désir exprimé par M. Paul Lemaître, le caveau a été établi à proximité du monument élevé à la mémoire des Halluinois morts pour la France, là où reposent déjà les corps de ceux tombés au cours de la Grande Guerre.

Après la bénédiction de la tombe, par M. le Doyen, les discours ont été prononcés.

Le premier l'a été par M. Georges Desquemack-Danna, qui, en sa qualité d'ancien secrétaire de la Mairie, fut le collaborateur de M. Paul Lemaître et son ami intime. M. Desquemack apporte à la mémoire du regretté défunt l'hommage de la reconnaissance et de l'amitié, inspiré des souvenirs d'une longue collaboration et d'une affection de plus de trente ans.

L'orateur retrace toute la vie si noble, si bien remplie du défunt; il s'attache en particulier à rappeler sa vie administrative, toute faite d'activité, de dévouement et aussi son rôle au cours de l'occupation, où M. Lemaître donne toute sa mesure. Il montre l'excellent adjoint au service de tous, intervenant auprès de la kommandature où on l'abreuve d'outrages et de sarcasmes, où on le menace des plus graves représailles; où chaque jour il entend des offenses envers sa Patrie bien aimée, demeurant malgré tout indompté et nullement découragé. Puis, il rappelle les peines de prisons endurées stoïquement, et ensuite l'évacuation douloureuse, durant laquelle M. Lemaître se prodigue, et enfin la paix, après laquelle il se dévoue à nouveau, jusqu'au moment où épuisé par les soucis, les peines et les chagrins, il se voit forcé de renoncer aux fonctions municipales.

M. Paul Vandenberghe, président du Conseil paroissial, vient ensuite au nom de ce dernier et en celui des œuvres de la ville, apporter l'hommage de l'admiration et de la reconnaissance envers le grand chrétien, l'homme bon, généreux et dévoué que fut M. Paul Lemaître, et rappelle en passant son rôle au cours des inventaires des églises, rôle qui lui valut sa révocation aux fonctions d'adjoint au maire. M. Vandenberghe termine par des paroles de foi et d'espérance.

M. Joseph Toulemonde, trésorier du Groupe des Familles nombreuses, vient lui aussi, apporter un ultime hommage de reconnaissance à la mémoire de celui qui fut le fondateur et le soutien de cette association et dire les regrets profonds que cause sa disparition.

Au nom de l'Union Patronale de la région d'Halluin, M. Auguste Vandewynckele, vient dire ce que fut M. Paul Lemaître comme industriel et patron.

L'Union patronale d'Halluin a le devoir, dit l'orateur, d'honorer à son tour les vertus d'un homme qui fut sans doute un grand chrétien, un grand citoyen, un père de famille accompli, mais qui fut encore un patron et un chef d'industrie pénétré de l'étendue de ses devoirs et soucieux de les accomplir.

Aimant son métier, désireux de le perfectionner et de le développer, ouvert à tous les progrès, il n'était pas de ceux qui se laissent absorber par le côté matériel de leur œuvre et pour qui la machine arrive à faire oublier l'homme. Profondément humain, d'une humanité affinée par le christianisme le plus pur, il voyait dans chacun de ses ouvriers un collaborateur et un ami.

Enfin, pour terminer, M. Paul Herman, au nom du personnel de la maison Lemaître-Demeestere, manifeste le regret profond que cause la disparition de l'excellent patron que fut celui qu'affectueusement, tous appelaient « Monsieur Paul ». Et après avoir salué sa mémoire, il termine formulant une émouvante et ardente prière pour la récompense éternelle qu'il si bien méritée le défunt.

La cérémonie s'est terminée à 13 h. 45.

M. PAUL VANDENBERGHE M. JOSEPH TOULEMONDE M. AUGUSTE VANDEWYNCKELE

PRONONÇANT LEUR DISCOURS

UN NOUVEAU KRACH A LENS

UNE BANQUE LAISSE UN PASSIF DE 1.200.000 FRANCS

En moins d'un an, voici le quatrième krach de banque que nous avons à signaler à Lens. Il s'agit cette fois, de celui de la « Banque Gernez », ayant pour propriétaire M. Georges Gernez.

Né le 8 septembre 1889, à Verquigneul-lez-Béthune, Georges Gernez eut une conduite remarquable durant la guerre et rentra à Lens avec les galons de capitaine et la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il alla s'installer banquier à Paris et, le 15 novembre, il créa une succursale à Lens.

Comme il avait conservé de nombreuses relations en cette dernière ville, la succursale vit affluer bon nombre de clients. A la suite des krachs précédents, les petits épargnants n'avaient plus confiance et la banque Gernez connut des difficultés, mais toujours, le banquier parvint à faire face aux échéances.

Le 30 décembre, Gernez quitta Lens, bientôt suivi par sa femme, sans donner aucune instruction spéciale à ses quatre employés. Bientôt on apprit que le banquier avait déposé son bilan à Paris.

L'examen de la comptabilité a fait ressortir un passif de 1.200.000 francs.

Georges Gernez s'est constitué prisonnier hier après-midi chez M. Decante, juge d'instruction. Le magistrat l'a inculpé d'escroquerie et abus de confiance et l'a envoyé à la prison de la Santé.

LA MODE

Les robes d'après-midi habillées sont allongées pour cet hiver.

Le velours imprimé est très en vogue, les impressions forment de petits motifs, presque toujours sur fond noir. Les impressions grises ou blanches sur fond noir sont très distinguées et très nouvelles.

Le crêpe satin se porte toujours. On le travaille de bandes et d'incrustations faites dans le tissu utilisé du côté opposé.

Les robes présentent presque toutes un mouvement en forme très net.

Si elles ne comportent pas de ceintures, la taille est marquée par des pinces, un effet de drapé ou une ligne cintrée.

Les décolletés ronds se font moins; on leur préfère les décolletés triangulaires qui sont souvent ornés d'une écharpe ou d'un effet de nœud sur l'épaule.

Les jupes ont un bas asymétrique, plongeant soit par derrière, soit sur les côtés.

Les poignets de fourrure sont très étudiés cette année. On voit beaucoup de bandes de fourrure posées à mi-manche. Souvent, la fourrure forme comme une grosse poche au bas de la manche et grimpe presque jusqu'au coude.

Une nouveauté consiste à mélanger deux fourrures: loutre et hermine, astrakan gris et astrakan noir.

Célia.

L'annonce du journal permet de régler l'intensité désirée jusqu'à l'insertion quotidienne.

LILLE

UN ARRÊTÉ MUNICIPAL RELATIF A LA CIRCULATION

Voici le texte de l'arrêté municipal relatif à la circulation:

Sens interdits

La circulation des véhicules de toutes natures est interdite:

Place de la Gare entre les numéros 1 à 17, dans le sens rue Faidherbe vers la rue des Buisses et le long de la façade de la gare, dans le sens rue des Buisses vers la rue de Tournai.

Place du Théâtre, côté Vieille Bourse, entre les numéros 13 et 37. L'accès aux immeubles, de ce côté de la place du Théâtre, est cependant autorisé à tous véhicules, mais dans le sens la rue de la Bourse à la rue des Manneliers.

Nouveaux « sens uniques »

Un sens unique de circulation des véhicules de toutes sortes est établi, de jour et de nuit, dans les rues et places ci-après et dans le sens indiqué:

Rue Lepelletier, de la rue Basse vers la place du Théâtre;

Rue des Débris-Saint-Etienne, de la Grand'-Place vers la rue du Curé-Saint-Etienne;

Place du Théâtre, côté Théâtre et Nouvelle Bourse, de la rue Faidherbe vers la rue de la Bourse;

Grand'Place, de la rue Nationale vers la rue Esquermoise en faisant le tour de la place par la droite;

Rue Léon-Trulin, de la rue Anatole-France vers la place du Théâtre.

Circulation interdite rue de Béthune

Rue de Béthune. — La circulation des véhicules de toutes natures est interdite, rue de Béthune, tous les jours de la semaine, de 11 h. 30 à 14 heures et de 17 h. à 19 h. 30 et les dimanches et jours de fêtes, de 13 h. 30 à 21 heures, sauf autorisations exceptionnelles qui seront données par l'adjoint chargé de la circulation et qui devront être présentées à première réquisition.

Stationnements alternés

Des arrêts alternés, c'est-à-dire arrêts cotés numéros pairs les jours pairs, et arrêts cotés numéros impairs, sont établis dans les artères ci-dessous désignées:

Rue du Palais-Rihour, rue Lepelletier, rue des Débris-Saint-Etienne.

Stationnements interdits

En dehors du simple arrêt pour motif légitime qui devra être limité au strict nécessaire pour ne pas gêner la circulation, tout stationnement est interdit: Grand'Place, rue de la Bourse, place du Théâtre (côté de la Nouvelle Bourse), rue des Manneliers, rue Nationale (entre la Grand'Place et le boulevard de la Liberté), rue du Palais-Rihour, rue Neuve, rue de Béthune, rue de Paris (entre la place du Théâtre et la rue du Molinel), rue de la Clef, place des Patiniers, rue Grande-Chaussée, rue des Chats-Bossus, place du Lion-d'Or, rue de la Monnaie, rue Esquermoise, rue de Pas, rue des Bouchers.

En outre, tout arrêt est interdit, de 11 h. 30 à 12 h. 30 et de 17 à 19 heures, dans les voies suivantes: Grand'Place (côté Grand'Garde), rue de la Bourse (côté des numéros impairs), place du Théâtre (côté de la Nouvelle Bourse), rue des Manneliers (côté des numéros pairs).

Enfin, jour et nuit, tout arrêt est interdit rue de la Bourse (côté des numéros pairs).

Véhicules à marche lente

La circulation des voitures à bras et des voitures hippomobiles autres que les voitures de place est interdite de 11 h. 30 à 12 h. 30 et de 17 à 19 heures, dans les rues et places ci-après:

Rue Faidherbe (entre la rue des Ponts-de-Comines et la place du Théâtre), place du Théâtre, rue de la Bourse, Grand'Place, rue des Manneliers, rue Nationale (entre la Grand'Place et le boulevard de la Liberté), place Rihour, boulevard Carnot (entre la rue des Jardins et la place du Théâtre), rue de la Grande-Chaussée, rue Anatole-France, rue Léon-Trulin, rue Lepelletier, rue de Paris (entre la rue Saint-Nicolas et la place du Théâtre).

MORT DE M. ALFRED MASSE-POLLET

On annonce la mort de M. Alfred Masse-Pollet, décédé à l'âge de 62 ans, vice-président du Syndicat des brasseurs du Nord, membre de la Chambre de Commerce, administrateur de la Banque de France et conseiller du commerce extérieur.

Très affable envers tous et d'une délicatesse sans égale, le défunt sera très vivement regretté de ceux qui l'on approché.

UN SEXAGÉNAIRE, RENVERSÉ PAR UNE AUTO, RUE COLBERT, MEURT PEU APRÈS A L'HOPITAL

Jeudi, vers 18 h., rue Colbert, à hauteur de la rue des Stations, M. Edmond Colle, âgé de 64 ans, journalier, domicilié 97bis, rue Léon-Gambetta, voulut traverser la chaussée. Il venait à peine de descendre le trottoir qu'une automobile, que le sexagénaire n'avait pas vu arriver, le tamponna rudement.

Cette automobile était conduite par M. Christian Clouet, chauffeur, habitant 69, rue Gustave-Delory. Elle appartenait à M. Lellieux, demeurant 24, rue des Arts.

M. Colle avait été projeté à terre. On le releva avec une fracture du bassin. Conduit de suite à l'hôpital de la Charité, le blessé succombait à 20 heures, malgré les soins qui lui avaient été immédiatement donnés.

Le commissariat de permanence n'ayant pas été prévenu de cet accident, c'est seulement vendredi matin que M. Baumelou, commissaire de police du 6e arrondissement, put commencer son enquête. Il avertit immédiatement le Parquet de Lille, qui a ouvert une information dont la direction a été confiée à M. Glorian, juge d'instruction. Le magistrat s'est transporté vendredi matin sur les lieux afin de procéder aux constatations d'usage et recueillir les dépositions des témoins. Il était accompagné de MM. Dardot, substitut du procureur de la République, et Lavallard, greffier. Les magistrats firent procéder à une reconstitution de l'accident. Ils entendirent ensuite le chauffeur qui ne put fournir que des explications embarrassées.

A l'issue du transport de justice, M. Glorian a délivré un mandat de dépôt contre Clouet, qui est inculpé d'homicide involontaire.

Original souhait de bonne année

De tout cœur, ami lecteur, nous souhaitons pour vous la fin du supplice des cors aux pieds. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. 3 fr. 95 Pharmacie Weimann, à Epernay, et toutes pharmacies. Mais attention!... Exigez « Le Diable ». A Roubaix : Phie WILLOT, rue du Vieil-Abreuvoir.

CARNET DU JOUR

FIANÇAILLES

— On annonce les fiançailles de Mlle Jeanne Bourgois, fille de M. et Mme G. Bourgois-Dumortier, avec M. Carlos Ducarin, fils de Mme Charles Ducarin-Desprez, d'Halluin. 66641

ALLEZ ECOUTER un Super-5 Hennion chez Georges Hennion, 135, rue de Menin, Tg. 66608

Le Docteur PARMENTIER Père ayant quitté Lannoy pour habiter chez son gendre, le Dr Loth, 6, Bd de Fourmies (Tél. 557), informe sa clientèle qu'il se tient comme auparavant à sa disposition.

NECROLOGIE

— On annonce la mort à La Nouvelle-Orléans, du R.P. Ambroise Vautier, de la Congrégation de la Mission (Pères Lazaristes), décédé à l'âge de 70 ans. Le R.P. Vautier, originaire de Saint-Omer, se trouvait à La Nouvelle-Orléans depuis 1903.

BONSECOURS (Belgique)
Etablissement du Docteur DELAUNOIS
Séjour d'hiver recommandé. 28498

TOUX
CATARRHES
BRONCHITES
CHRONIQUES
GOUTTES LIVONIENNES
TROUETTE-PERRET
en capsules

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DU NORD (Section de Lille)

Audience du vendredi 3 janvier 1930

Présidence de M. Pommerol

— **Outrages.** — A Roncq, le 13 juillet dernier, le sieur Jules Verstraete conduisait un autobus chargé d'ouvriers belges. L'agent de police Picavet, qui conduisait la camionnette de la police, voulut le dépasser, mais l'autre s'y opposa en faisant de fréquent zigzags. Comme l'agent lui faisait des observations après l'avoir dépassé, il fut injurié par Verstraete, en flamand, langue que connaît fort bien l'agent de police. Verstraete a été condamné à six jours d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis et à 5 francs d'amende pour la contravention.

— **Usage de faux nom.** — Emmanuel Cieslik, 22 ans, tisserand, à Roubaix, a pris le nom d'Osadnik pour se faire délivrer la carte d'identité imposée aux étrangers. Quinze jours d'emprisonnement et 25 fr. d'amende.

— **Vol.** — Léon Théry, 25 ans, tisserand à Roubaix, a dérobé au préjudice de son patron, M. Delbiedique, des couteaux et des cuillers. Il a été condamné à un mois d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis.

— **Bris de clôture.** — Georges Vanwonterghem, 23 ans, homme de peine à Tourcoing, a été condamné à 25 fr. d'amende.

— **Coups.** — Isidore Vandenhemel, 28 ans, repasseur de lin, à Wattrelos, et Henri Delmeule, 38 ans, maçon, à Wasquehal, ont été condamnés à 50 et à 16 francs d'amende.

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'accident du chenal de Dunkerque

On se souvient de l'accident survenu le dimanche 28 juillet 1929, dans le chenal de Dunkerque. Un matelot, nommé Scote, qui transportait des personnes du Phare de Dunkerque au Tixier, fit embarquer vingt personnes, non compris lui-même et son aide, alors que les règlements n'autorisent que le transport de onze personnes. La barque prit eau par dessus bords et coula. Seul M. Deguine, âgé de 24 ans, de Calais, fut noyé. Poursuivi pour homicide involontaire, Scote fut condamné à quatre mois de prison par le Tribunal correctionnel de Dunkerque. Le Cour confirme la peine prononcée après plaidoirie de Me Valentin, avocat, maître de Dunkerque.

— **Accident de motocyclette, à Roubaix.** — Le 24 juin dernier, Désiré Tournick, 24 ans, cimentier, à Tourcoing, circulait boulevard de Beaurepaire à motocyclette, à une allure excessive. Il ne put éviter un camion de 5 tonnes, conduit par Fernand Delroux, âgé de 34 ans, chauffeur, à Leers, qui rentrait à l'usine Lepoutre, rue Kolhermann. Le motocycliste vint se jeter sur le camion et se fractura le crâne. Une personne qui l'accompagnait put sauter à temps et n'eut que des blessures légères. Le Tribunal de Lille a relaxé le prévenu, estimant sa responsabilité non établie. La Cour, qui avait retenu l'affaire en délibéré, a rendu hier son arrêt. Elle confirme la décision des premiers juges.

— **Accident d'auto à Roncq.** — Le 7 avril 1929, Mme Billet, demeurant à Linselles, circulait à bicyclette, à Roncq, lorsqu'elle fut heurtée violemment et renversée par une automobile qui marchait dans le même sens qu'elle et qui ne s'est pas arrêtée. La victime subit des blessures graves. M. Louis Duthoit, âgé de 34 ans, cultivateur, à Hem, fut soupçonné d'être l'auteur de cet accident mais aucune preuve n'étant apportée pour établir sa culpabilité le Tribunal de Lille l'a renvoyé des fins de la poursuite. La Cour a confirmé hier cette décision.

— **Homicide involontaire à Touffiers.** — Le 23 mai 1929, Pierre Halluin, âgé de 24 ans, chauffeur d'autos à Lille, circulait rue de Lys, à Touffiers, lorsqu'il heurta le jeune Marcel Vandemeulebrouck, âgé de 6 ans, qui passa sous l'auto. Le grand défoncé, le pauvre enfant décédait le 4 juin suivant. Halluin, qui a agi avec imprudence en ne ralentissant pas en présence d'enfants qui jouaient, a été condamné par le Tribunal de Lille à huit jours de prison avec sursis et à 50 fr. d'amende. La Cour, après plaidoiries de Me Soland pour l'inculpé, et de Me Gayet pour la partie civile, confirme les peines prononcées et fixe à 20.000 francs le montant des dommages-intérêts.

Un guide de jardinage gratuit

Bonne nouvelle pour les amateurs de jardins. Il vient de paraître un guide de jardinage vraiment pratique.

C'est un excellent petit traité qui explique aux débutants les différents travaux de jardinage : façon de préparer le sol, semis à faire pour avoir des lég